

Les principes radicalement différents qui gouvernent la vie dans les pays du bloc de l'Est expliquent d'ailleurs aussi bien les innombrables violations des droits de l'homme qui s'y produisent que les nombreux problèmes de mise en œuvre des accords relatifs aux droits de l'homme sur le plan international. Aussi longtemps que se perpétuent ces violations et ces problèmes, la question des droits de l'homme doit nécessairement figurer au nombre des problèmes critiques dans les relations Est-Ouest.

Le dialogue Nord-Sud

C'est pour des raisons analogues qu'il faut également aborder les droits de l'homme dans le dialogue Nord-Sud. Par contre, l'idéologie ne joue pas le même rôle dans les violations des droits de l'homme que l'on constate dans les pays en voie de développement. Ces pays ont naturellement tendance à accorder plus d'importance aux droits économiques qu'aux libertés civiles et politiques traditionnelles de l'Occident. Si le Canada reconnaît bien que les besoins essentiels sont indispensables à une vie menée dans la dignité, il n'en croit pas moins que les droits de l'homme forment un tout indivisible. Nous ne pouvons donc accepter que certains puissent être sacrifiés au profit de certains autres. Si les pays en voie de développement sont responsables au premier chef de leur propre développement, nous convenons que nous devons également engager des sommes et des ressources importantes pour faire éliminer les disparités et pour protéger les droits de l'homme dans tous leurs aspects.

Le Canada a joué pleinement sa part au chapitre du développement international. Nous avons également appuyé d'autres initiatives qui avaient pour but d'améliorer les droits de l'homme dans le monde en voie de développement. C'est ainsi que nous avons contribué à faire du Commonwealth l'un des plus récents agents de promotion des droits de l'homme. À leur réunion de 1981 à Melbourne, les chefs de gouvernement du Commonwealth ont endossé en principe l'établissement d'un service spécial des droits de l'homme au sein du secrétariat du Commonwealth. Nous espérons que ce service fera progresser la cause de l'humanité en aidant tous les pays membres du Commonwealth à partager leur expérience en matière de législation et de réforme législative.

Le débat public

Le bref survol que je viens d'effectuer montre que le bilan des trente-cinq dernières années n'est pas uniquement négatif, même en ce qui a trait à la mise en œuvre des accords en matière des droits de l'homme. Je crois d'ailleurs que l'on peut affirmer que le Canada a fait plus que la plupart des autres pays pour favoriser une meilleure mise en œuvre de ces accords. Néanmoins, les réactions du Canada aux violations des droits de l'homme, tant dans les pays du bloc de l'Est que dans le monde en voie de développement, font l'objet de débats animés au sein de la population canadienne.

Pour ma part, je crois qu'une diplomatie publique énergique peut jouer un rôle au sein de la politique étrangère du Canada. Or, quand les circonstances le justifiaient, nous n'avons pas hésité à faire connaître ouvertement et sans ambages l'indignation très réelle du peuple canadien, comme ce fut le cas lors de notre condamnation des violations des droits de l'homme en Pologne, au Salvador, en Afrique du Sud et au Cambodge.